

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Mambana Malekou : 19 ans de réclusion criminelle

F. M. MOMBO  
Libreville/Gabon

**D**IX-NEUF ans et 30 millions de francs pour dommages et intérêts. C'est la peine infligée au soldat de 2e classe Christ Cabrel Mambana Malekou, qui a comparu mardi dernier devant la Cour spéciale militaire (CSM), mise en place pour juger les personnels des Forces de défense et de sécurité (FDS). Essentiellement composée des juges professionnels et des jurés militaires désignés par tirage au sort en vue de participer au jury de celle-ci, cette Cour tient ses assises au Palais de justice de Libreville au compte de l'année judiciaire 2020-2021. La première affaire inscrite au rôle de cette session est donc celle du soldat de 2e classe Christ Cabrel Mambana Malekou, poursuivi pour crime flagrant. Les faits remontent à la nuit du samedi 28 au dimanche 29 décembre 2019, lorsque le soldat de 2e classe Christ Cabrel Mambana Malekou abat d'une balle dans la tête, à l'aide de son arme, le sergent-chef, Gildas Mayo-gou Moukoua au quartier Saint-Palmier dans la commune de Minvoul. Selon l'auteur, le coup de feu serait parti par inadvertance. Mais certaines indiscretions parlent d'une mésentente autour d'une fille que les deux mili-

taires auraient convoitée. Laquelle aurait jeté son dévolu sur le défunt. Quant à d'autres, ils font état d'un partage inéquitable de l'or collecté par ces derniers auprès des orpailleurs illégaux de Minkébé d'où ils sortaient avant de rallier la ville d'Oyem. Quoi qu'il en soit, le soldat n'aurait pas digéré sa défaite. C'est ainsi qu'après avoir tenté de noyer ses soucis dans l'alcool, le mis en cause rentre au casernement. En route il aurait croisé la jeune fille enlaçant son supérieur hiérarchique qui l'aurait nargué en l'appelant "jeune". Vexé, il engage une rixe avant d'aller au siège de WWF où ils étaient logés pour prendre l'arme avec laquelle il a abattu à bout portant son collègue avant d'être conduit par les limiers à la brigade de gendarmerie de la place. L'interrogatoire mené à la barre par le président de la Cour, Jérôme Atolossouba a permis non seulement de confronter l'accusé, mais également, appelés à la barre pour éclairer le jury et l'assistance sur ce qu'il s'est réellement passé, les trois militaires n'ont pas été capables de produire des versions des faits concordantes. Toute chose qui a conforté la position du procureur Patrick Roponat et la partie civile défendue par Me Bongho

Mavoungou, qui ont estimé qu'il s'agissait purement et simplement d'un assassinat et que le coupable mérite la peine la plus lourde c'est-à-dire perpétuité. Plaidant coupable, la défense constituée des Mes Hugues Désiré Boguikouma et Pi Makanga Missamou, ont sollicité de la Cour des circonstances atténuantes au cas où elle pencherait pour la thèse de l'assassinat.

Une sollicitude qui n'est pas tombée dans des oreilles d'un sourd, d'au-



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Le Palais de justice de Libreville où siège la Cour spéciale militaire.

tant que la Cour, qui a effectivement retenu la thèse de l'assassinat, a accordé à

l'accusé de larges circonstances atténuantes en lui infligeant seulement une

peine 19 ans de réclusion et 30 millions de francs pour dommages et intérêts.



RÉPUBLIQUE GABONAISE  
(Union-Travail-Justice)



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE

COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE  
SECRETARIAT PERMANENT

**Projet eGabon**

Financement : BIRD | ID : P132824 | Prêt N° : 86240-GA

**DEMANDE DE COTATION OUVERTE**  
**N° 206635/eGabon**

---

**Acquisition d'équipements informatiques pour la migration serveur de la CNTIPPEE**

Date de lancement : 10 juin 2021

1. Le Gouvernement de la République Gabonaise a obtenu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour financer la mise en œuvre du Projet eGabon. Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de service en objet.
2. Le Projet eGabon sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements informatiques (serveurs & accessoires), pour un délai de livraison de deux (02) mois.
3. La procédure sera conduite par la mise en concurrence nationale, en recourant à une demande de cotation ouverte, spécifiée dans les Directives relatives à la passation des marchés financés par les prêts de la BIRD, janvier 2011 Version Révisée de Juillet 2014.
4. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - En règle vis-à-vis de l'Administration ;
  - Ayant réalisé au moins (03) marchés similaires de manière satisfaisante et achevés au cours des cinq (05) dernières années (justifiés par des attestations de bonne exécution et/ou des procès-verbaux de réception).
5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir le document et les informations en formulant une demande auprès de l'adresse ci-dessous.
6. Le Dossier de cotation peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de vingt mille (20 000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèce.
7. La lettre de cotation devra être remise à l'adresse ci-dessous au plus tard le 08 juillet 2021 à 11 heures. La soumission des cotations par voie électronique ne sera pas autorisée. Les cotations remises en retard ne seront pas acceptées. Les cotations seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous immédiatement après la date et heure fixées pour la fin de la remise des offres.
8. Les cotations doivent être valides pendant une période de soixante (60) jours suivant la date limite de dépôt des offres.
9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
 

Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE (SP-CNTIPPEE)  
Adresse : Pont de Gué-Gué, impasse André MBA OBAME, villa N°117  
BP. : 22, Libreville/ Gabon  
Tel : (+241) 01 73 19 63  
E-mail : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org)  
Copie à [jewomba@cntippee.org](mailto:jewomba@cntippee.org)  
[hvonison@cntippee.org](mailto:hvonison@cntippee.org)